

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 6

Rubrik: Dans les fédérations syndicales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les syndicats serbes, dont le siège est actuellement à Paris, sollicitent également une subvention. Nos conventions avec les centrales nationales ne nous permettant pas de donner suite directement à des demandes de ce genre, les intéressés sont invités à s'adresser au bureau de correspondance syndicale des pays de l'Entente ou au comité international.

Secours de grève pour les peintres et plâtriers de Zurich. La caisse de la Fédération des peintres et plâtriers de Zurich fut sérieusement éprouvée par la crise résultant de la guerre, un prêt de 10,000 fr. fut demandé à l'Union syndicale suisse. Ce prêt fut consenti par la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers et cautionné par l'ensemble des fédérations de l'U. S. S. Ce crédit ne fut pas utilisé complètement, mais seulement 5000 fr. Cette somme est remboursable dès le 1^{er} juillet prochain, à raison de 1000 fr. par trimestre.

Entrée dans l'Union syndicale suisse. On se souvient que la Fédération des chauffeurs et machinistes avait repoussé l'entrée dans l'Union syndicale suisse à une majorité d'une centaine de voix seulement. La section de Berne-Oberland demanda s'il lui était possible d'adhérer individuellement à l'Union syndicale suisse, le comité de cette dernière, s'appuyant sur l'article premier de l'U. S. S., répondit favorablement à cette demande. La section de Berne-Oberland engagea alors par circulaire toutes les sections de la fédération à adhérer individuellement à l'U. S. S., sur quoi les sections de Bâle et Berne répondirent favorablement et toutes trois demandèrent leur entrée. A l'unanimité elles furent admises et devront s'entendre pour désigner un délégué à la commission syndicale.

Un membre de la Société des instituteurs du canton de Berne s'est aussi informé des conditions d'entrée dans l'Union syndicale.

Interdiction du travail de nuit dans les boulangeries. Ensuite d'une requête de la Fédération du commerce, transport et alimentation, le département de l'économie publique convoqua une conférence à laquelle furent également invités les représentants patronaux. Le département de l'économie publique est visiblement sympathique à cette interdiction, mais les patrons s'y opposent avec énergie. Le département s'inspirera de la discussion pour élaborer un projet susceptible de rallier les intéressés.

Société pour la réforme de l'habitation. La Société bernoise des architectes a pris l'initiative de créer une société dans le but d'étudier la réforme de l'habitation; elle s'adressa aux organisations coopératives et syndicales, et à la première séance qui eut lieu à Olten, l'Union suisse des sociétés coopératives y était représentée ainsi que l'Union syndicale suisse.

La portée sociale de cette action ne peut laisser l'Union syndicale indifférente, d'autant plus qu'il ne lui serait guère possible de s'occuper de cette importante question par ses propres moyens, les compétences techniques lui faisant défaut. A l'unanimité l'adhésion fut décidée et les crédits nécessaires votés.

La situation économique dans la période transitoire d'après guerre fournit matière à une longue discussion et finalement une commission composée d'un membre par fédération fut nommée, avec mission d'étudier cet important problème à fond et de rapporter dans une prochaine séance de la commission syndicale.



Les congrès syndicaux

Comme de coutume au dimanche de la Pentecôte, plusieurs fédérations tirent cette année leurs assises.

Les relieurs, à Olten, ont décidé une augmentation des cotisations allant, suivant les classes, de 5 à 20 centimes par semaine. La fusion avec la *Fédération des ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques* fut repoussée à une majorité des deux tiers, tandis que cette dernière l'acceptait à l'unanimité dans son congrès qui se tenait le même jour à Berne.

Les délégués **des ouvriers des communes et des Etats,** réunis à Bâle, ont décidé d'entreprendre une action énergique en vue d'introduire partout la journée de huit heures. Le vœu fut émis de collaborer dans toutes les sections avec le parti socialiste de chaque localité; dans ce but les membres seront invités à donner leur adhésion au parti.



Dans les fédérations syndicales

Au Secrétariat ouvrier de Coire. — Le nombre des consultations en 1917 se monte à 410 au total, des renseignements d'ordre juridique furent demandés par 185 syndiqués et 225 non-syndiqués. La plupart avait trait à des questions relevant du contrat de travail, qui nécessitèrent 122 interventions. Les audiences et entrevues enregistrées se portent à 472 et il fut encaissé pour le compte de clients fr. 9615.60, dont 8417 fr. pour des accidents de travail.

Au Secrétariat ouvrier thurgovien. — Le secrétariat compte actuellement 63 sections adhérentes, avec 4500 membres (en 1916, 3200). La caisse du secrétariat accuse pour 1917 aux recettes 9310 fr. et aux dépenses 6587 fr. Des renseignements juridiques furent demandés pour 1473 personnes, contre 1246 en 1916. Les consultations ordinaires 2432 (2480). Parmi les clients, 600 (553) étaient syndiqués et 873 (693) non syndiqués. 3107 correspondances furent expédiées et 2095 reçues.

Le service contentieux permit d'encaisser 50,338 fr., dont 47,029 fr. pour des indemnités d'assurance-accidents.

Le rapport signale avec raison que l'institution d'un secrétariat ouvrier répondait à un véritable besoin dans les milieux populaires.

Chez les typographes. L'assemblée des délégués de la Fédération des typographes suisses était réunie les 19 et 20 mai à Neuchâtel, dans la salle du Grand Con-

comptes furent admis à l'unanimité. L'indemnité de chômage fut élevée respectivement de fr. 3.— et 3.50 à fr. 3.50 et 4.—. Plusieurs propositions concernant les secours à allouer en cas de maladie furent renvoyées au comité central pour examen et rapport. Le comité central fut également chargé de présenter à la prochaine assemblée de délégués un projet, créant au sein de la fédération une caisse d'assurance contre les accidents pour indemniser les accidentés des deux premiers jours et du 20 % que la loi fédérale ne rembourse pas. Elle a adopté également une proposition de la section de Bâle, autorisant le comité central à prolonger le paiement du secours de chômage au delà de la durée statutaire et de faire couvrir les dépenses qui en résulteraient par une augmentation des cotisations, au cas où la pénurie de matières premières ou la cessation de la guerre provoqueraient un chômage prolongé.

En raison de la pénurie des logements à Berne et des difficultés qui en résultent, l'assemblée décide l'achat d'une maison pour y loger son bureau central. Une résolution favorable à l'initiative pour l'introduction d'un impôt direct fédéral fut votée à l'unanimité et un secours de 300 francs accordé aux grévistes métallurgistes de la fabrique Berna à Olten.

Berne fut confirmée comme section Vorort pour une nouvelle période administrative.

Ce congrès laissa la meilleure impression et donna une fois de plus la preuve que syndiqués suisses allemands et romands étaient bien faits pour s'entendre.

Les ouvriers sur bois étaient réunis à Berne et discutèrent avec animation sur le thème « Notre devoir dans les mouvements de salaire ». La discussion se termina par l'adoption d'une résolution, dont nous relevons les points suivants :

« Organisation intense de tous les métiers et ouvriers appartenant à l'industrie du bois et du bâtiment. Réunion de toutes les fédérations du bois et du bâtiment existantes en une puissante organisation unitaire. »

« Réalisation de la journée de huit heures par nos propres forces et conjointement avec l'ensemble de la classe ouvrière. »

Le siège de la section directrice fut maintenu à Zurich et une proposition de réunir le secrétariat romand avec le comité central repoussé.

Le congrès décida en outre d'élever les secours de chômage de fr. 2.50 à fr. 3.50.

Les tailleurs et tailleuses militaires réunis à Zurich décidèrent à l'unanimité de fusionner avec la *Fédération des tailleurs et tailleuses civils*, dès le 1er juillet. C'est la situation précaire des ouvriers et ouvrières travaillant pour la Confédération qui déterminèrent les tailleurs et tailleuses militaires à s'unir à une fédération plus forte; par cette union, ils espèrent arriver plus facilement à une amélioration de leur sort.

Les ouvriers de la pierre décidèrent à Aarau la création d'une assurance complémentaire en cas d'accident avec une cotisation hebdomadaire de 30 centimes, au cas où l'entrée dans la caisse des arts et métiers de Zurich leur serait refusée. Pour augmenter la capacité de lutte de la fédération, elle décida une augmentation hebdomadaire de la cotisation de 10 centimes dès le 1er juillet. En compensation, le secours de grève est élevé de fr. 2.10 à fr. 2.90, plus 40 centimes par enfant.

Les ouvriers du textile, à Zurich, furent occupés par la révision de leurs statuts qui prévoient une modification de leurs services de secours et l'institution d'un comité central étendu.

L'Union ouvrière des entreprises suisses de transport, en son congrès à Berne, les 11 et 12 mai, s'occupa en particulier de la révision de la loi fixant la durée du travail; à l'unanimité, les délégués déci-

dèrent de revendiquer la journée de huit heures. L'assemblée demanda également une amélioration de la loi fixant les traitements.

Les cotisations furent augmentées de fr. 1.60 par an.

La Fédération des employés de tramways (Suisse alémanique) qui siégèrent le même jour, également à Berne, décidèrent d'augmenter leurs cotisations. Ils nommèrent rédacteur de leur organe *Strassenbahner-Zeitung* en la personne du conseiller national Frei de Bâle, et la section de cette dernière ville fut confirmée comme Vorort pour une nouvelle période administrative.

Les assemblées de délégués du **personnel des locomotives** et les **aiguilleurs et gardes-voie** siégeaient à Olten, les premiers le 3 et le 4 et les seconds les 5 et 6 mai. Tous deux discutèrent spécialement la question des salaires et la durée du travail et se prononcèrent dans le sens arrêté par le cartel des employés fédéraux, soit une augmentation de l'allocation de renchérissement pour 1918. Les aiguilleurs et gardes-voie demandèrent une augmentation plus forte que celle prévue par le cartel; ils se mirent d'accord sur la somme de fr. 900.— plus fr. 100.— par enfant.

Le personnel des locomotives décida en outre le transfert de son comité central de Zurich à Berne.

Les deux organisations votèrent une augmentation des cotisations.

La **Société suisse des agents de train** avait son assemblée de délégués les 7 et 8 mai à Zurich et discuta vivement la question de la grève générale.

La révision de la loi sur les pensions et secours ainsi que celle sur la durée du travail furent demandées. Les allocations de renchérissement de la vie et suppléments de déplacements donnèrent l'occasion aux délégués d'exprimer leur vive indignation contre l'administration des C. F. F. Le comité central fut chargé de prendre toutes les mesures qu'il jugerait bon pour faire aboutir les revendications formulées et d'envisager même, si c'était nécessaire, la cessation du travail.

C'est ainsi que partout les organisations syndicales déploient une grande activité, et les membres n'hésitent pas, malgré les temps difficiles que nous vivons, à leur donner les moyens nécessaires pour leur permettre d'accomplir leur mission sociale.



Mouvement syndical en Suisse

Relieurs. Le nombre des membres s'augmenta en 1917 de 1087 à 1202. Les recettes totales chiffrèrent par fr. 58,254.— et les dépenses par fr. 67,373.—, accusant ainsi par suite des circonstances actuelles défavorables un déficit de fr. 9120.—. La caisse-maladie fut prise le plus à contribution; elle versa pour fr. 27,371.— de secours. Une grève à Fribourg coûta également beaucoup; la caisse de réserve versa en tout une somme de fr. 22,398.— en secours de grève. La fortune de la fédération ascende à fr. 68,579.—. La fédération engagea 25 mouvements dans 22 localités différentes, comprenant 154 maisons, avec 1314 participants, dont 873 syndiqués. La plupart des cas concernaient des mouvements de salaire; un tarif fut adopté dans sept endroits différents. Ces mouvements permirent d'obtenir une diminution des heures de travail allant de une à cinq heures par semaine et par membre et des augmentations de salaires au total de fr. 4358.— par semaine également; l'augmentation chiffre de fr. 2.— à 5.— par membre et par semaine et la moyenne de fr. 3.30.

Le comité central des patrons relieurs accepta une demande des ouvriers de transformer les allocations de renchérissement reçues jusqu'ici en augmentation défi-